Image not found or type unknown

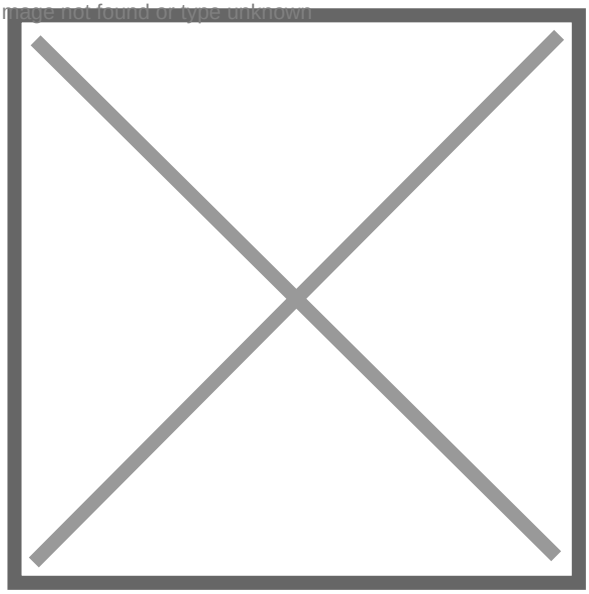

# Vol en fragrandelie dans une maison

Par **chay**, le **04/01/2013** à **18:54**

Bonsoir, je me suis fait combrioler cette été le voleur a été interpellée en fragrandellie, jai été des aussi tot portée plainte.J ai demandée a l'agent de police dans combien de temps j'aurai des nouvelles il me répond il faut compter 3 a 4 mois.De se faite nous avons attendue au bout de 4 mois aucune nouvelle , nous decidons d'allez a un autre commissariat je leur ai demandée ou en notre affaire
il nous réponde allez au palais de justice ,nous sommes partis et a notre désespoir nous apprenons qu'il es déja passer en jugement et il ya un appel ,et que nous somme pas inscris commme victimes je suis dégouter cette maison ses toute notre vie il nous a casser .Pourquoi notre plainte n'a pas été pris en compte que pouvons nous faire pour etre reconnue comme victime ?et commment obtenir des dommmages et intérèts?Et pourquoi la police nous on donnnee des fauts délais,et pourquoi il nous ont pas donnée un avis de victime.

Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **04/01/2013** à **20:03**

Bonjour,
Vous avez déposé une plainte simple je suppose.
Vous ne vous êtes pas constitué partie civile.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés